



Décision n° 2022-069

Objet : Réparation d'un véhicule des services techniques

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°II-3-2021 en date du 23 mars 2021, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2022-021 du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022 relative au vote du budget primitif principal 2022,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'examen de la proposition reçue de l'entreprise CLAVIER pour la réparation d'un véhicule des services techniques pour un montant de 1 554.50 € HT,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de l'entreprise CLAVIER située impasse de la Fertais – 44770 LA PLAINE-SUR-MER, pour la réparation d'un véhicule des services techniques,

Article 2 : De signer son devis d'un montant de 1 554.50 € HT, lequel demeurera annexé à la présente décision.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 11 août 2022

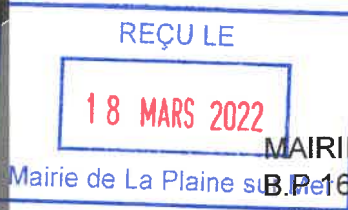
Pour le Maire absent

La 1^{ère} adjointe
Danièle VINCEI

Par délégation,
La Première-Adjointe,



Danièle Vincent



Mairie de La Plaine sur Mer
B.P. 1602 LA PLAINE SUR MER
44216 PORNIC CEDEX

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	% Rem	TVA
	SERVICE TECHNIQUE / MR LECONTE PATRICK					
	CAMION SUIVANT MODELE IVECO / CHANGEMENT DE 2 RIDELLES.					
	TOLE EP 2MM	1,00	376,000	376,00		20,00
	FOURNITURE ASSEMBLAGE (soudure, ajuster l'ensemble, temps)	1,00	890,500	890,50		20,00
	COUCHE PRIMAIRE + COUCHE POLYURETHANE	1,00	288,000	288,00		20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Pour toute acceptation, renvoyez ce devis daté et signé accompagné d'un acompte de 30%.

Clause de réserve de propriété :

Le vendeur conserve la propriété ds biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	1 554,50	310,90

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Total HT	1 554,50
Remise 0,00%	0,00
Total TVA	310,90
Total TTC	
Acompte	
Net à pay	



Par déléation,
La Première-Adjointe,

Danièle Vincent